



Commune de Mœurs - Verdey

1 rue des Marnières
51120 MOEURS – VERDEY
☎ 03.26.81.48.24
mairie.moeurs-verdey@wanadoo.fr

ARRÊTÉ n°2022 / 11

**CONSTATANT L'AMÉNAGEMENT COHÉRENT
ET LA MISE EN PLACE DE LA
SIGNALISATION DE LA ZONE 30 DE
L'AGGLOMÉRATION DE VERDEY**

Le Maire de Mœurs-Verdey

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6

Vu le code de la route, et notamment ses articles R110-2, R411-4 et R411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié, et l'instruction interministérielle de la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;

Vu l'avis du conseil départemental – CRD de Montmirail, autorité gestionnaire de la voirie concernée, en date du 15/07/2021

Vu l'arrêté municipal n°2021/22 en date du 17 novembre 2021 relative à la délimitation de la zone 30 de l'agglomération de Verdey,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le périmètre défini par l'arrêté n°2021/22 sus-visé, les aménagements désignés ci-après ont été réalisés :

- La mise en place de la signalisation règlementaire à chaque entrée d'agglomération
- La suppression du marquage axial sur la rue des Sources (RD346)
- Le marquage au sol de la zone 30 sur la rue des Sources en entrée d'agglomération et en rappel
- L'implantation d'un marquage coloré pour la mise en évidence des priorités à droite sur la rue des Sources.
- L'implantation d'un marquage d'alerte coloré en entrées d'agglomération sur la RD346

ARTICLE 2 : La signalisation est opérationnelle et les règles de circulation définies à l'article R110.2 du Code de la Route sont applicables à compter du 1^{er} août 2022.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Mœurs-Verdey est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Commune.

Une copie est adressé à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Marne
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais.

Fait à Mœurs-Verdey,

le 1 août 2022

Le Maire, Claude POUZIER

